

**Georges SCHULER**  
**Maire de Reichstett**  
**Aux Parents d'élèves**

**Petite Garderie - Année scolaire 2020-2021**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la commune vous propose une prise en charge des enfants par les ATSEM dans les locaux de l'école maternelle et au Centre de Loisirs avant l'horaire d'ouverture des écoles selon les modalités suivantes :

- **Les enfants de l'école maternelle : entrée principale de l'école**  
**De 7 h 30 à 8 h 10 – de 11h40 à 12 h 15, après-midi : de 13 h 30 à 13h40 - de 16h20 à 16h45.**
- **Les enfants de l'école élémentaire : entrée côté cour de l'école**  
**De 7 h 30 à 8 h 10 – de 11h30 à 12 h 15**

Nous vous demandons de **respecter strictement les horaires d'accueil**. De plus, au vu du protocole sanitaire, la distinction entre les 2 structures est obligatoire. Les enfants qui ne seraient pas pris en charge par les parents ou personnes désignées, en fin d'accueil de demi-journée, seront confiés au personnel encadrant du Centre de Loisirs.

Je vous informe que votre participation s'élève à 20 euros par enfant et par trimestre, (une remise de 50 % est accordée pour le deuxième enfant d'une même famille). La facturation se fera trimestriellement par les services administratifs de la commune.

Le coût a augmenté cette année suite à la mise en place de deux structures distinctes pour les garderies, une pour les maternelles et une pour les élémentaires. Mais le Conseil municipal décidera lors de sa réunion en Octobre de l'augmentation ou non des tarifs.

L'inscription définitive et le paiement se feront à la rentrée, ou en début de chaque trimestre scolaire.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Votre Maire

Georges SCHULER



✂.....

**ACCUEIL PROLONGE - Année 2020/2021**  
**Talon Réponse à remettre à l'Ecole maternelle**

Je soussigné(e), M....., parent de l'enfant .....

scolarisé à REICHSTETT, classe....., sollicite une inscription en accueil prolongé dans les locaux de l'école maternelle ou du Centre de Loisirs.

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> 7 h 30 – 8 h 10 | <input type="checkbox"/> 11 h 30 -12 h 15 élémentaire | <input type="checkbox"/> 13 h 30 – 13 h 40 | <input type="checkbox"/> 16 h 20 - 16h 45 |
| <input type="checkbox"/> 7 h 30 – 8 h 10 | <input type="checkbox"/> 11 h 40 - 12 h 15 maternelle | <i>Uniquement<br/>les maternelles</i>      | <i>Uniquement<br/>les maternelles</i>     |